



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 14 décembre 2021 soit adopté.

3. PROJET PILOTE – BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST, ENTRE L'AVENUE ATWATER ET L'AVENUE WOOD

ATTENDU QUE le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Atwater et Wood, est fermé à la circulation depuis deux ans en raison de travaux menés par la Société de transport de Montréal (STM) ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont maintenant terminés ;

ATTENDU QU'il convient de redonner accès à ce segment du boulevard de Maisonneuve Ouest aux résidents et aux véhicules d'urgence ;

ATTENDU QUE la fermeture prolongée du boulevard de Maisonneuve Ouest a démontré que la circulation qui passait autrefois sur le boulevard de Maisonneuve Ouest pouvait être déviée sans impact vers la rue Sherbrooke Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest ;

ATTENDU QUE la déviation de la circulation a amélioré la quiétude des résidents du boulevard de Maisonneuve Ouest, à l'ouest de l'avenue Wood.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QU'à titre de projet pilote, le boulevard de Maisonneuve Ouest soit ouvert à une voie de largeur, sans stationnement, le tout conformément au plan proposé par le Service de l'aménagement urbain ;

QUE ledit projet pilote soit mis en œuvre jusqu'au 30 avril 2022 ;

QU'une évaluation soit réalisée pendant la période d'essai en vue d'un réaménagement à plus long terme de l'espace public avec comme objectifs de réduire la circulation, animer le secteur commercial et accroître la quiétude des secteurs résidentiels.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.

